

CAISSE DES INSTITUTIONS SOCIALES DU BTP

Bâtisseurs de liens et de souvenirs



BON D'ACHAT - SPÉCIAL FÊTES

(ÉCRTRE EN LETTRES CARTTALE SUR

FORMAT PAPIER

N° Compte Adhérent C.I.S :					
Adresse:					
Code Postal : Ville :					
Téléphone :	<u>@</u>				
DATE DE COMMANDE : DATE DE LIVRAISON SOUHAITEE (UN DÉLAI MINIMUM DE	10 JOURS EST N			/	
-4,25 % 		NOMBRE DE POCHETTES CADEAUX SOUHAITÉ			
BON D'ACHAT KADEOS INFINI: LE PLUS GRAND CHOIX DE MARQUES accepté dans plus de 800 ENSEIGNES et sites internet dont la grande distribution.	TARIF PUBLIC	TARIF CIS	Qté	TOTAL	
<u>Exemples</u> : Auchan, Cora, Leclerc, Géant Casino, Castorama, Ma-	10 €	9,58€			
rionnaud, Boulanger, FNAC, Printemps, Conforama, Célio, Cyrillus, Devred, Jennyfer, So Home, Vert Baudet, 3 suisses, Maty, Yves Rocher,		19,15€			
Fnac, Daxón, Alinéa, Aubert, But,	50€	47,87 €			
Chéquier de 190€ (19X10€) de Kadéos Infini Soit le montant maximal URSAFF 2024	190€	181,95			
Chéquier de 150€ (15X10€) de Kadéos Infini	150€	143,70€			
ATIQUE Chéquier de 100€ (10X10€) de Kadéos Infini	100€	95,80€			
Chéquier de 8o€ (8X1o€) de Kadéos Infini	80€	76,60 €			
Chéquier de 50€ (5X10€) de Kadéos Infini	50€	47,87 €			
SIGNATURE : Bons d'achat ni repris ni échangé et sous réserve d'augmentation tari	TOTA				

Bons d'achat ni repris, ni échangé et sous réserve d'augmentation tarifaire - Chèque libellé à l'ordre de la CIS Les Bons d'achats ont une durée de validité, passé cette date ils ne sont plus valables et sont perdus.

Les bons d'achat et cadeaux accordés par les comités d'entreprises des entreprises de plus de 50 salariés, ou, à défaut, par les employeurs à un salarié, ne sont pas soumis à cotisations sociales lorsque leur montant global annuel ne dépasse pas un certain seuil. Ce seuil est fixé à 196 € pour 2025 par salarié, par an et par évènement. (RAPPEL) Les principes relatifs à l'attribution des chèques cadeaux, bon d'achats, cadeaux : La distribution ne doit en aucun cas reposer sur un critère d'attribution discriminant ni être fondé sur la nature du contrat de travail. Ainsi, vous ne pouvez donc pas réserver leur attribution à vos seuls salariés en CDI. Le montant des chèques cadeaux ne doit pas être différent et doit être le même pour tous les salariés concernés par l'évènement donnant lieu à sa distribution.

Pour toute demande de renseignements complémentaires : 03.20.45.82.25